



Mairie d'Eygalières  
Place Marcel Bonnein  
13810 EYGALIERES

## MARCHÉ DE CONDUITE D'OPÉRATION

### ACTE D'ENGAGEMENT

**OBJET DU MARCHÉ :** Mission de conduite d'opération portant sur la réhabilitation de l'ALSH à Eygalières

MARCHÉ N°.....

**Maître d'ouvrage :** **COMMUNE D'EYGALIÈRES**

Adresse : Place Bonnein  
13810 EYGALIÈRES

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-60 du code de la commande publique : **COMMUNE D'EYGALIÈRES**

Copie de l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l'article R.2191-46 du code de la commande publique.

Date ..... Signature .....

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du maître d'ouvrage par le certificat de cessibilité.

Comptable assignataire : **TRÉSOR PUBLIC**

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus

Date de notification le :

Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.

# SOMMAIRE

---

<b>ARTICLE 1 -</b>	<b>CONTRACTANT .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 -</b>	<b>CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHÉ .....</b>	<b>4</b>
	2.1. Objet du contrat, durée du marché .....	4
	2.2. Délai d'exécution et d'acceptation des prestations .....	4
<b>ARTICLE 3 -</b>	<b>OFFRE.....</b>	<b>4</b>
	3.1. Forme du prix .....	4
	3.2. Montant de l'offre.....	4
	3.3. Sous-traitance .....	5
<b>ARTICLE 4 -</b>	<b>REGLEMENT DES COMPTES .....</b>	<b>5</b>
	4.1. Délai de paiement .....	5
	4.2. Avance .....	5
	4.3. Modalités de paiement .....	5
<b>ARTICLE 5 -</b>	<b>PIECES A PRODUIRE PAR LE CONTRACTANT .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6 -</b>	<b>ACCEPTATION DE L'OFFRE.....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE –</b>	<b>DÉCOMPOSITION DU PRIX.....</b>	<b>8</b>

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT**

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom le "CONDUCTEUR D'OPERATION"

M .....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée .....

ayant son siège social à .....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître d'ouvrage conformément à l'article 5 du CCAP :

.....  
.....;

Forme de la société..... Capital .....

- Immatriculée à l'INSEE :

    Numéro SIRET :.....

    Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l'offre de la société pour laquelle j'interviens,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

### 2.1. Objet du contrat, durée du marché

Le présent marché est un marché unique, il a pour objet l'exécution des prestations de conduite d'opération pour la réhabilitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Eygalières.

Le budget alloué aux travaux est de 1 470 000,00 € HT.

Les prestations résultant du contrat sont à réaliser dans le délai global prévisionnel de 36 mois à compter de la notification du marché.

Les prestations s'achèveront, dans les conditions fixées à l'article 12 du CCAP. Le marché ne sera pas reconduit.

### 2.2. Délai d'exécution et d'acceptation des prestations

Le délai maximal d'exécution des différentes prestations par le conducteur d'opération est fixé dans le tableau ci-dessous.

**Par dérogation à l'article 28.2 du CCAG PI**, les délais dans lesquels le maître d'ouvrage procédera à l'acceptation de chacune des prestations, dans les conditions fixées à l'article 12 1 du CCAP, sont également fixés dans le tableau ci-dessous. Ils courent à compter de la date de remise de ces documents au maître d'ouvrage

Mission	Délai d'exécution	Fait générateur	Délai d'acceptation
<b>*Phase études :</b>			
Organisation du choix des concepteurs ;	2 mois.	Remise programme	4 semaines
Assistance au MO dans le suivi des études ;	1 mois	Remise phase	4 semaines
Assistance à la consultation des entreprises ;	2 mois	Remise DCE	4 semaines
Assistance à la mise en place des assurances de travaux.	1 mois	Marchés travaux	4 semaines

Les modalités d'acceptation par le maître d'ouvrage des documents produits par le titulaire sont définies à l'article 12 du CCAP.

## ARTICLE 3 - OFFRE

### 3.1. Forme du prix

Les conditions de variation de prix sont définies à l'art. 7 du CCAP.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de décembre 2023 (mois M<sub>0</sub>).

### 3.2. Montant de l'offre

Les prestations du conducteur d'opération seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques prévues ci-dessus.

Montant forfaitaire Hors T.V.A . . . . .

Montant TVA au taux de 20 % : . . . . .

Montant T.T.C . . . . .

Montant TTC (en lettres) : . . . . .

Le montant de l'offre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du marché, visites, réunions, déplacements, participations aux commissions, etc...

### 3.3. Sous-traitance

Le conducteur d'opération n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

## ARTICLE 4 - REGLEMENT DES COMPTES

### 4.1. Délai de paiement

Le délai maximum de paiement des avances est de 30 jours, à compter de la notification du marché, dans les conditions et limites fixées à l'article 8 du CCAP

**Le délai de paiement des acomptes**, des règlements partiels définitifs éventuels et du solde est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le maître d'ouvrage .

Lorsque la demande de paiement est transmise par voie électronique en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur correspond à la date de notification au pouvoir adjudicateur du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur Chorus Pro.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 9.3 du CCAP.

Le maître d'ouvrage, est chargé des vérifications et contrôles définis au CCAP concernant les paiements.

### 4.2. Avance

Le marché fait l'objet d'une avance

Le Titulaire unique,

- accepte de percevoir l'avance
- refuse de percevoir l'avance

### 4.3. Modalités de paiement

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

**ARTICLE 5 -**

**ARTICLE 5 - PIECES A PRODUIRE PAR LE CONTRACTANT**

En cas d'attribution du marché, le candidat unique s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation.

Le candidat unique s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au RDC.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

À noter : Le candidat procède à la signature de l'acte d'engagement au stade de la remise de son offre ou après attribution du marché selon les modalités prévues au règlement de la consultation.
--

Fait en un seul original

A ..... Le .....

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des) prestataire(s)

**ARTICLE 6 - ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**La présente offre est acceptée.**

À Eygalières .....

Le pouvoir adjudicateur

Le .....

Signature :

**Liste des pièces en annexe :**

**- Décomposition du prix**

**ANNEXE – DÉCOMPOSITION DU PRIX**